



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS  
69 rue de Paris - 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Affiché le  
07 DEC. 2023

●  
**ARRETE MUNICIPAL N° 0002023\_127**

**Fermeture des terrains en herbes du stade du Val des Dames ainsi que du Stade Lucien Laumondé le samedi 09 décembre 2023 et le dimanche 10 décembre 2023 en raison des prévisions météorologique**

**Arrondissement de TORCY**

*Le Maire de la ville de Gretz-Armainvilliers,*

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,  
Vu la demande, de Isabelle Lenoir, de fermeture des terrains en herbes du stade du Val des Dames et du stade Lucien Laumondé pour cause d'intempéries,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser la fermeture de ces stades.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les terrains en herbes du stade du Val des Dames et du stade Lucien Laumondé seront fermé le samedi 09 décembre 2023 et dimanche 10 décembre 2023 en raison des intempéries.

**Article 2 :** Cet arrêté est à afficher obligatoirement par les services de la commune de GRETZ-ARMAINVILLIERS aux entrées des sites pendant toute la durée d'exécution du présent arrêté.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de la commune de Gretz-Armainvilliers, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre (l'absence de réponse dans ce délai valant rejet implicite) et que cette démarche prolonge le délai de recours contentieux ; ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services, Monsieur le responsable de la police municipale, leurs représentants sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par les textes en vigueur.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président du SCGT football,
- M. le responsable de la police municipale.

Fait à GRETZ-ARMAINVILLIERS, le 07 décembre 2023  
Le maire de Gretz-Armainvilliers,

Jean-Paul GARCIA ROBIN



